

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes à Labastide Saint Serain.

Votants :

C3G : Daniel CALAS, Stéphanie CALAS, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Caroline SALESES, Thierry CASTET (départ après 4°VP),

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI,

CCF : Nadine LABAD-LAHIRLE, Philippe CAUVIN (départ après 3°VP), Hugo CAVAGNAC (départ après 3°VP), Virginie CLAVEL, Alain HINAUX (départ après 4°VP), Philippe PETIT, Sandrine SIGAL, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE (départ après élection Président), Edmond AUSSEL, Janine GIBERT (départ après 1^{er} VP), Bouchra ROUYER (à partir 2°VP),

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, François CODINE, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Jean-Marc DUMOULIN, Jean-Michel JILIBERT (départ à 21h fin des votes), Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER, Ghislaine CHARLES (départ 21h fin des votes), Jean-Michel MICHELOT (après les votes)

Absents ayant donné pouvoir : Maryse AUGER à Daniel CALAS, Patricia CADOZ à Stéphanie CALAS

Présents suppléants sans droit de vote : C3G : Isabelle GOUSMAR (départ 19h) – CCCB : Guillaume de ALMEIDA CHAVES, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAIRE – CCF Patrick IGON (départ 19h) – CCHT : Yvan GONZALEZ, Romain VANHECKE – CCVA : Ludovic DARENGOSSE (départ 19h), Katia GUERRERO (départ 19h)

Secrétaire de séance : Sébastien NOËL

Domaine : Leader

Délibération n°: 24-128

Objet : GAL : liste nominative des membres du collège des élus

Un Groupe d'Action Locale (GAL) constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissements publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet du Pays Tolosan, gère et attribue les fonds européens du dispositif LEADER aux porteurs de projet publics et privés.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 50 % des droits de vote. »

La stratégie LEADER 2023-2027 fixe à 16 membres le Groupe d'Action Local du Pays Tolosan.

Le collège de la société civile se compose de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

Le collège des élus est constitué de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant désignés parmi les membres titulaires du Conseil Syndical représentant leur communauté de communes et un membre titulaire et un suppléant représentant le PETR Pays Tolosan.

Il convient de désigner une nouvelle composition du collège élus suite aux élections.

Après consultation de l'Assemblée, la composition proposée du collège élus du GAL Pays Tolosan est :

EPCI	Titulaire	Suppléant
PETR	Patrice LAGORCE	Sonia BLANCHARD-ESSNER
C3G	Véronique MILLET	Patrick PLICQUE
CCCB	Joël CAMART	Sandrine PENAIRE
CCF	Virginie CLAVEL	Colette SOLOMIAC
CCHT	Chantal AYGAT	Céline FRAYARD
CCVA	Mylène MONCERET	Thierry ASTRUC
LIBRE	Patrice SEMPERBONI	Charles de LASSUS SAINT-GENIES
LIBRE	Jean-Claude ESPIE	Diane ESQUERRE

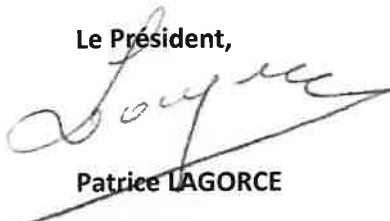
Entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des membres présents, et représentés, la liste nominative des membres titulaires et membres suppléants qui composent dorénavant le collège des élus du Groupe d'Action Locale du Pays Tolosan.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 23 mai 2024.

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 23 mai 2024
Au registre sont les signatures